

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 1^{er} novembre 2013

**FUSION ENTRE DEUX PARTICIPANTS AGRÉÉS
SCOTIA CAPITAUX INC. ET
VALEURS MOBILIERES DWM INC.**

**DÉMISSION D'UN PARTICIPANT AGRÉÉ
VALEURS MOBILIERES DWM INC.**

Le 10 septembre 2013, le Comité spécial de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. a approuvé la fusion de Scotia Capitaux Inc. et de Valeurs Mobilières DWM Inc., deux participants agréés de la Bourse. Cette fusion a donné lieu à la démission de Valeurs Mobilières DWM Inc. à titre de participant agréé de Bourse de Montréal Inc., laquelle a également été approuvée par le Comité spécial de la réglementation. Cette fusion et la démission en résultant prennent effet le 1^{er} novembre 2013.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516, ou à l'adresse courriel flarin@m-x.ca.

M^e Pauline Ascoli
Vice-président, Affaires juridiques, produits dérivés

Circulaire no : 169-2013